

TABLE RONDE N°1

Le plaider coupable peut-il rendre la lutte contre la corruption plus efficace ?

Le plaider coupable en Allemagne

Josef Sievers, avocat aux barreaux de Paris et de Düsseldorf

Le législateur allemand a consacré, par une loi du 4 août 2009, un système de "plaider coupable" qui avait été pratiqué par la justice allemande, pendant des décennies, sans cadre juridique spécifique.

En Allemagne, le "plaider coupable" est aujourd'hui considéré comme indispensable pour un fonctionnement économique de la justice. La logique de la concertation permet de sortir le déroulement du procès d'une logique conflictuelle et d'affrontement, au cours de laquelle des parties usent de tous les moyens juridiquement possibles pour défendre leurs positions. La logique consensuelle conduit à une meilleure fluidité du procès et, in fine, permet d'économiser des ressources de la justice.

D'un point de vue plus général, concernant l'efficacité de la lutte de la justice contre la corruption, il est permis de se demander si ce dispositif est suffisant pour contribuer à élucider et faire juger un grand nombre supposé de cas de corruption. Il est vrai que, dans un certain nombre de cas, le dispositif s'est révélé comme incitatif pour l'accusé qui a non seulement avoué des faits délictuels mais qui a, de plus, coopéré activement à élucider des circonstances factuelles complexes. Néanmoins, il conviendrait de réfléchir à des mécanismes plus incitatifs pour les auteurs ou complices d'actes de corruption. Comme cela est le cas en droit des cartels, il serait utile d'établir un système de clémence, avec des possibilités de réductions ou d'exonérations de peine pour les personnes qui permettent d'élucider des cas de corruption et qui coopèrent pleinement avec la justice.